



# CAP locale – n°2

## Recours Évaluation

### Compte-rendu CGT

#### Déclaration des élu-e-s CGT

C'est dans un contexte de grande contestation sociale que nous tenons cette CAP.

Le gouvernement s'obstine à imposer la loi El Khomri, dite « loi travail » dont personne ne veut, à grand coup de 49-3, par la répression policière et en tentant d'interdire les manifestations syndicales.

Ce projet de loi, que nous combattons, s'il aboutissait entraînerait la casse du code du travail, des régressions sans précédents pour les salariés et une aggravation du dumping social. Ce projet de loi d'inspiration ultra-libérale, commandité par l'union européenne et applaudi par le Medef, est rejeté par 75 % de la population, la majorité des parlementaires et des organisations syndicales.

Dans l'unité, avec les syndicats de salariés FO, FSU et Solidaires et de jeunes UNEF, UNL et FIDL, la CGT a mis toutes ses forces dans la bataille pour le retrait de cette loi et pour gagner de nouveaux droits pour les salariés. C'est pour ces raisons que nous appelons à la grève et aux manifestations demain, 28 juin 2016. La CGT reste déterminée dans son opposition à la loi « travail » et pour l'obtention de droits nouveaux à l'image de son projet de code du travail du 21ème siècle. Et ce ne sont pas les attaques contre notre syndicat qui nous feront dévier de cet objectif. À ce sujet, nous dénonçons avec fermeté l'attaque violente perpétrée contre notre siège ce week-end.

Aux finances publiques aussi les projets de réforme destructeurs s'accumulent. Les « lignes directrices » de la DGFIP, dont la direction générale fait actuellement la promotion sont, pour la CGT, porteuses de graves inquiétudes pour l'avenir du réseau. Il est clair que l'objectif est de démolir les missions et les services pour supprimer à nouveau des dizaines de milliers d'emplois. La CGT alerte les agents sur ces projets mortifères et les appelle à se mobiliser dans l'unité pour les combattre. Pour nous, il faut au contraire renforcer les missions des finances publiques et créer les emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux des populations.

A la DRFIP 35, nous subissons les effets de ces politiques : suppressions d'emplois, absence de visibilité sur l'évolution de nos missions, perte de repères, dégradation des conditions de travail. Des dizaines d'emplois B et C sont vacants, aggravant les difficultés résultant des suppressions d'emplois accumulées depuis des décennies. La direction locale à son niveau participe à la démolition des finances publiques, des services et des missions (fermeture de trésoreries, fusion de services, centralisation de missions). Le dialogue social local est en panne. Pour la CGT, il faut que la direction renonce à ses projets de restructuration et ouvre des discussions avec les représentants des personnels pour enfin prendre en compte les revendications des agents pour de meilleures conditions de travail et pour un service public de qualité.

S'agissant de l'évaluation professionnelle, sujet de cette CAP, la CGT réaffirme son opposition à ce système. Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions. Nous continuons également à dénoncer le recours hiérarchique, qui empiète sur les

attributions des CAP. Pour la CGT, tous les recours doivent être traités en CAP, afin d'éviter l'arbitraire et le discrétionnaire.

Dans la perspective de la mise en place des réformes PPCR et RIFSEEP, nous avons appelé les agents à boycotter l'évaluation professionnelle en 2016. Pour la CGT, ces réformes décidées contre l'avis majoritaire des organisations professionnelles sont un déni de démocratie. Elles ne répondent pas aux revendications des personnels : amélioration générale des rémunérations par l'augmentation du point d'indice, prise en compte de l'augmentation des qualifications, rejet de la prime au mérite, etc. Dans l'unité la plus large possible, la CGT continuera à les combattre, en dénonçant les reculs et la désinformation.

Cette année étant la dernière dans le dispositif actuel, il n'est pas question de conserver des mois de réduction d'ancienneté. Dans cette CAP, nous veillerons à ce que tous soient répartis, en donnant satisfaction au maximum de collègues ayant déposé un recours.

## **Le compte-rendu**

Pour cette CAP, la direction disposait d'une réserve de mois d'avancement de :

- 1 R2
- 6 R1

15 contrôleurs avaient fait un recours, dont 11 étaient défendus par la CGT.

9 ont obtenu satisfaction totale ou partielle (dont 8 dossiers CGT), 6 n'ont rien obtenu.

- 1 R2 a été attribué à un contrôleur qui avait déjà R1
- 6 R1 ont été attribués

De ce fait, il reste un R1. Deux autres recours ont été déposés, hors délais pour cette CAP. Ils seront étudiés à la CAPL du 12 juillet. Le R1 restant pourra être attribué à cette occasion.

Dans la mesure où c'est la dernière année où il y a des réductions d'ancienneté, la CGT exige que tout soit consommé.

Les élu-e-s CGT invitent les collègues n'ayant pas eu satisfaction à se poser la question d'un recours en CAP nationale. Nos élus nationaux sont à leur disposition.

Cette CAP a encore été l'occasion de constater que les difficultés des services ont une incidence sur l'évaluation des agents et donc sur leurs carrières. Il faut donc être vigilant pendant les entretiens d'évaluation (si on ne boycotte pas) et ne pas hésiter à faire appel.

### **Les élu-e-s CGT à la CAPL :**

- Nicole VIDAL
- Nathalie RIBREAU
- Christophe ROUSSEL
- Rodolphe MAEVO
- Hervé COUVERT